

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 51 (1900)
Heft: 11

Rubrik: Chronique forestière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à l'est, étaient ravagés dans la proportion de deux vingtièmes à dix vingtièmes. La grêle est tombée d'autant plus dense et a causé d'autant plus de ravages qu'elle s'éloignait davantage de la zone protégée. Le résultat, le premier obtenu à Liergues, a causé chez les vigneronns une telle conviction que dix communes du canton de Villefranche demandent à s'organiser immédiatement."

— Extrait du bulletin du commerce des bois :

Salins. Les cours se maintiennent à la hausse, aussi bien sur les bois d'œuvre que sur les bois de feu. Pour ces derniers, l'on prévoit une hausse prochaine. Les charbons sont aussi plus recherchés, surtout depuis la hausse des prix de la houille. Les prix moyens des ventes de l'automne accusent une hausse de fr. 4.54 par m. c. sur ceux de 1899.

A *Pontarlier*, la hausse a été de fr. 3.40 par m. c. Certains lots, vendus sur pied, ont atteint les prix de fr. 30, 32 et 33 le m. c. Une hausse est constatée également pour les bois de feu.

Allgemeine Forst- und Jagdzeitung. N° 10.

— Quelques mots sur certaines questions d'aménagement. — L'organisation forestière en Suisse. — Résultats d'observations sur la manière dont se comportent certaines essences forestières vis-à-vis de l'eau. — Les forêts de Java et leur traitement. — Bulletin bibliographique. — Correspondance. — Notices.

— L'article sur l'organisation forestière en Suisse ne nous apporte aucune indication nouvelle. Il est cependant assez complet pour donner une idée de notre législation et de notre organisation aux lecteurs étrangers.

— L'auteur du troisième article propose, non pas l'irrigation, mais la submersion de forêts. Il pense, par ce moyen, éviter les effets fâcheux de sécheresses trop prolongées, enrichir le sol d'éléments nutritifs, détruire les insectes nuisibles et empêcher les incendies.

La seule chose intéressante à constater jusqu'ici, c'est la différence qui existe entre les essences forestières quant à la manière dont elles supportent la submersion de la racine ou de la tige entière.

Centralblatt für das gesamte Forstwesen. N° 8/9.

— Etude des nouveaux procédés d'inventaire. — Quelques souvenirs du vieux temps. — Bulletin bibliographique. — Les derniers livres. — Communications. — Promotions et mutations.



Chronique forestière.

Confédération.

Examens forestiers. Le département fédéral de l'Intérieur a déclaré éligibles aux emplois forestiers cantonaux supérieurs :

- MM. *Bär, Conrad*, de Kessweil (Thurgovie);
- Oertli, Guillaume*, d'Ennenda (Glaris);
- Reutty, Vincent*, de Wyl (St-Gall);
- Spiller, Joseph*, de Mitlödi (Glaris);
- de Torrenté, Louis*, de Sion;
- Veillon, Maurice*, de Bex (Vaud).

Cantons.

Berne. Nomination. Dans sa séance du 10 octobre le conseil d'Etat a appelé aux fonctions d'Inspecteur des forêts du Mittelland, M. Rodolphe Balsiger de Köniz, qui remplissait depuis 1882 les fonctions de forestier de l'arrondissement de Berne.

— L'association suisse des industries du bois fait de grands efforts pour obtenir la généralisation du mesurage sous écorce des bois de service. Il semble que l'intention existerait de boycotter tout simplement les cantons ou les arrondissements qui ne se soumettraient pas à cette exigence. Dans des assemblées de marchands de bois et de scieurs jurassiens, qui ont eu lieu en septembre à Sonceboz et à Delémont, les résolutions suivantes ont été prises :

- 1° de ne plus acheter que des bois de service cubés sous écorce ;
- 2° d'informer de cette décision les autorités communales et de corporation, ainsi que les forestiers d'arrondissement, et de les inviter à prendre les mesures nécessaires dans ce sens.

Il va sans dire que la première conséquence de cette décision est d'augmenter le prix du mètre cube ; car il est évident qu'un billon mesuré sous écorce ne peut pas être vendu au même prix qu'un billon non écorcé. Le nouveau tarif de cubage, édité par la société suisse des forestiers nous instruit clairement sur la plus-value du bois écorcé sur celui cubé avec écorce. L'inconvénient de cette innovation est d'obliger le forestier de tenir compte de l'écorce dans les contrôles des exploitations, c'est-à-dire de l'ajouter au rendement proportionnellement au cube total.

Une autre conséquence de cette décision est de nécessiter le mesurage des bois au centimètre près ; le cubage usuel au centimètre pair, devra être abandonné. Les longueurs seront mesurés au décimètre. Il en résultera pour l'acheteur une réduction de la surmesure qui pourra être assez sensible dans certains cas. Quelques marchands de bois ont déjà tablé là-dessus et il semblait qu'à l'assemblée générale des intéressés, qui siégeait à Berne en septembre, la majorité des assistants était opposée aux mesures de rigueur proposées par les scieurs jurassiens.

Lucerne. Nomination. En remplacement du forestier de l'arrondissement de Sursee, M. Joseph Arnold, décédé le 21 août, le conseil d'Etat dans sa séance du 13 octobre a élu M. Robert Schürch, jusqu'ici forestier de la commune de Granges (Soleure).

Zoug. Adjoint à l'Inspection cantonale des forêts. Lors de la démission de l'Ingénieur cantonal, l'Inspecteur cantonal des forêts avait été chargé de ses fonctions. Cette double charge ne pouvait être supportée longtemps par un seul. En conséquence, le gouvernement proposa au Grand conseil, dans sa séance du 27 septembre, la création d'un poste d'adjoint à l'Inspection cantonale des forêts. A l'encontre de cette proposition et sur l'avis du Landammann Meyer, le Conseil

décida de remettre en vigueur le décret du 24 juin 1895 concernant l'Ingénieur cantonal et de repourvoir ce poste. La place est mise au concours.

Bâle-Campagne. Cours de gardes. Un cours pour la formation de gardes-forestiers communaux a eu lieu cette année à Liestal en deux périodes, du 16 au 28 avril et du 1^{er} au 13 octobre, sous la direction de M. Müller, Inspecteur cantonal des forêts, assisté par l'Inspecteur des forêts de la commune de Liestal, M. Garonne.

L'Etat fournissait le cantonnement gratuit et une solde journalière de fr. 2, à la condition toutefois que les communes intéressées donnassent une somme au moins équivalente. Les examens qui ont clôturé ce cours, et auxquels 28 gardes se sont soumis, ont donné des résultats en général très satisfaisants; en sorte que la proposition a pu être faite au gouvernement de ratifier la nomination de tous les candidats au poste qu'ils ont occupé provisoirement jusque là, en attendant l'obtention de leur brevet de garde forestier.



Bibliographie.

Publications nouvelles.

Forststatistik des Kantons Zürich. Zusammengestellt im Jahr 1900 durch das kantonale Oberforstamt. Zürich. Buchdruckerei J. Rüeegg. 1900. 109 p. gr. in-8°.

Ministère de l'Agriculture et des Domaines. **Les Forêts de la Russie.** Répartition — Exploitation. Commerce intérieur et extérieur. Avec une carte forestière de l'Empire. Paris. Exposition universelle. 1900. Imprimerie Paul Dupont. 194 p. gr. in-8°.

République française. Ministère de l'Agriculture, Administration des Eaux et Forêts. Exposition universelle internationale de 1900 à Paris. **Catalogue des Collections exposées par l'Administration des Eaux et Forêts** au Palais des Forêts, Chasse, Pêche et Cueillettes. Par M. C. Vaney, Inspecteur des Eaux et Forêts. Paris. Imprimerie Nationale. 1900. 185 p. gr. in-8°. Avec un plan et 8 planches en phototypie.

Kaiserliches Gesundheitsamt. Biologische Abteilung für Land- und Forstwirtschaft. Flugblatt Nr. 5. Juni 1900. **Ueber die Biologie, praktische Bedeutung und Bekämpfung des Weymouthskiefern-Blasenrostes.** Von Dr. Carl Freiherr von Tubeuf, K. Regierungsrath. Verlagsbuchhandlung Paul Parey. Berlin. 4 p. gr. in-8°.

Notice sur les Empoisonnements par les Champignons des Bois. Moyens Préventifs et Curatifs. Par Paul Martin. Toul, Imprimerie Lemaire. 1900. 15 p. in-8°.

